



# FORMATION Maintien et Actualisation des Compétences du SST

## MAC SST

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	✓ Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Tout public
<b>PRÉREQUIS</b>	✓ Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
<b>DUREE DE LA FORMATION EFFECTIF ET MODALITES D'ORGANISATION</b>	Durée : 7 heures, soit 1 jour, 08H.30 - 12H.00 et 13H.30 - 17H.00 ✓ Cas pratiques permettant l'évaluation formative (révision des 8 compétences) ✓ Épreuves certificatives (en fin de formation)
<b>LIEU DE FORMATION</b>	MAGER PRO – 1 Impasse du Marraud – 10600 Barberey-Saint-Sulpice <b>OU</b> MAGER PRO – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS <b>OU</b> Chez le client (intra)
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	✓ Exposés et documentation ✓ Cas pratiques sur mannequins ou entre les stagiaires
<b>PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)</b>	Tous nos formateurs SST maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations, et sont rattachés à un organisme de formation habilité. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
<b>MOYENS TECHNIQUES</b>	✓ Salle, ✓ Livret relatif à la catégorie ou à la formation, ✓ Mannequins, trousse de secours, outils permettant de simuler les accidents, ...
<b>MODALITES D'ÉVALUATION</b>	Compte tenu de la durée des sessions de maintien et actualisation des compétences (MAC), bien que les compétences du SST soient de nouveau validées lors de ces journées, nous proposons une forme simplifiée de l'épreuve certificative. La certification dans le cadre d'une session de maintien et d'actualisation des compétences du SST se déroule sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur. ✓ <b>1<sup>ère</sup> épreuve certificative :</b> Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident simulée, tirée au sort, parmi des situations ayant entraîné un accident, préparées par le formateur. Pour permettre une adaptation du temps d'évaluation à la durée de la formation (7h00) seuls les indicateurs incontournables des compétences C3, C4 et C5 sont repris de la grille d'évaluation du SST. Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour réaliser la conduite à tenir. ✓ <b>2<sup>ème</sup> épreuve certificative :</b> Le formateur évaluera le stagiaire sur la même situation d'accident du travail simulée qui aura servi à évaluer ce dernier sur la 1 <sup>ère</sup> épreuve. Pour cela, il questionnera à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> épreuve le stagiaire, au travers de questions courtes et simples permettant d'évaluer les compétences retenues dans la grille présentée ci-après. Seuls les indicateurs incontournables des compétences C6 et C8 ont été retenus. Pour la compétence C7, 2 items doivent être évalués. L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats : <input type="checkbox"/> Entretien direct (individuel) avec le formateur, <input type="checkbox"/> En plénière. ✓ Réactualisation tous les 2 ans
<b>TARIF CATALOGUE</b>	✓ Zone 1 : 560,00€ HT la session ✓ Zone 2 : nous consulter ✓ Stage Inter-Entreprises : 90,00€HT par personne
<b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES</b>	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
<b>CONTACT</b>	✓ Service administratif : 03.25.73.58.85

**MAGER PRO – Siège Social** : 1 Impasse du Marraud – 10600 Barberey-Saint-Sulpice

Tel : 03.25.73.58.85

**Agence de Reims** : Z.I Farman – 6 rue André Rieg – 51100 Reims – Tel : 03 26 86 32 50

Email : [contact@magerpro.com](mailto:contact@magerpro.com) - Site internet : [www.magerpro.com](http://www.magerpro.com)

**CONTENU DE LA FORMATION****Révision du domaine de compétence 1 :****Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail**

- ✓ Compétence 1 : Situer le cadre juridique de son intervention
- ✓ Compétence 2 : Réaliser une protection adaptée
- ✓ Compétence 3 : Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- ✓ Compétence 4 : Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- ✓ Compétence 5 : Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

**Révision du domaine de compétence 2 :****Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

- ✓ Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Compétence 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- ✓ Compétence 8 : Informer les personnes dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)